

AUTRES FACETTES

INFORMATIONS ET OPINIONS SUR L'EFFORT INTERNATIONAL POUR ÉLIMINER LES DIAMANTS DE GUERRE

Numéro 10

juin 2003

DES PROGRÈS À LA RÉUNION DU PROCESSUS DE KIMBERLEY

La première réunion du Processus de Kimberley subséquente à l'entrée en vigueur, en janvier, du Système de certification des diamants du Processus de Kimberley (SCPK) s'est tenue à Johannesburg, du 28 au 30 avril. Près de 60 pays y étaient représentés, de même que le World Diamond Council et huit ONG (de l'Europe, du Canada, des États-Unis, de la Sierra Leone et de la République démocratique du Congo), représentant une vaste coalition d'organisations de la société civile.

La rencontre s'est heurtée à un certain nombre de graves problèmes : Jusqu'à 70 pays avaient exprimé leur volonté de se joindre au SCPK, mais peu d'entre eux avaient soumis des échantillons de leurs certificats ou des textes législatifs attestant leur conformité. L'Australie a fait valoir qu'elle n'avait reçu que 16 échantillons de certificats et d'autres pays en avaient reçu encore moins. Certains des nouveaux pays membres ont été désignés dans des rapports des Nations Unies comme trafiquants de diamants de guerre et d'autres, qui n'ont aucune industrie du diamant de quelque sorte que ce soit, avaient présenté une demande et avaient été acceptés au sein du système. De plus, on n'avait réalisé aucun progrès dans la collecte et la diffusion de statistiques nationales sur le commerce et la production. Une année plus tôt, on s'était entendu pour que tous les pays participants présentent, à chaque trimestre, des statistiques sur le commerce des diamants bruts et, à chaque semestre, des statistiques sur la production; ces statistiques seraient remises à un mécanisme central qui réunirait chiffres et en analyserait la justesse et la conformité. La base de données devait devenir un outil essentiel pour suivre le trajet des diamants illicites, mais sa mise en œuvre avait été contrée lors de plusieurs réunions peu concluantes.

À la réunion de Johannesburg, on a fait des progrès considérables en vue de résoudre les deux problèmes. Un « Comité de participation » a été mis sur pied, qui révisera les titres de tous les pays participants actuels et de tous ceux qui demanderont à participer. Les pays qui n'auront pas présenté les échantillons de certificats nécessaires ainsi que les textes de loi et règlements à l'appui seront retirés de la liste des participants et on leur interdira de faire le commerce des diamants bruts à compter du 10 juin. Plusieurs pays, dont la Pologne, la République tchèque et le Liban, ont demandé une dérogation pour une durée indéterminée. D'autres, cependant, dont le Canada, les États-Unis et la Commission européenne, ont fait valoir que leur législation à l'égard du SCPK était explicite quant à la définition du mot « participant ». Ils ne pouvaient pas appliquer leurs lois sur la base de dérogations pour une durée indéterminée en faveur de retardataires dans le cadre d'un processus à l'étude durant trois années complètes.

La question des statistiques a été résolue, à la satisfaction de tous semble-t-il, le Canada offrant d'héberger un site web sur les statistiques et de continuer de jouer son nouveau rôle à la présidence du comité des statistiques. Le président du comité, Rob Dunn, de Ressources naturelles Canada, a dissipé une bonne part de la confusion et des inquiétudes qui ont teinté le débat pendant deux années, et a proposé un processus et un calendrier, adoptés unanimement par l'assemblée plénière du PK. Le Canada précisera le niveau de détail requis et, selon les prévisions, chaque participant devait présenter les premières statistiques trimestrielles sur le commerce avant le 31 mai, soit deux mois après la fin du premier trimestre du SCPK. Ces statistiques seront révisées par un comité des statistiques composé de gouvernements, de l'industrie et d'ONG. Les statistiques seront ensuite affichées sur le site web afin que toutes les parties intéressées puissent les analyser. Au moment opportun, un rapport sur toute anomalie ou tout problème sera remis au président du PK et à la plénière afin qu'on en discute.

AUTRES FACETTES

Autres facettes, un bulletin périodique au sujet de l'effort international visant à mettre fin aux conflits reliés aux diamants, est une publication du Projet sur les diamants et la sécurité humaine. Les points de vue exprimés dans *Autres facettes* sont uniquement ceux des auteurs et de la rédaction.

Nous reconnaissons l'appui du Program on Global Security and Sustainability de la John D. and Catherine T. MacArthur Foundation, de l'Agence canadienne de développement international, du Department for International Development, de l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, du Centre de recherches pour le développement international, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada, du Fonds de justice sociale des Travailleurs canadiens de l'automobile sans frontières, de World Vision Canada et d'autres.

Pour communiquer avec *Autres facettes*, veuillez contacter Partenariat Afrique Canada, 323, rue Chapel, Ottawa, Ontario, K1N 7Z2 Canada; courriel :

hsda@partnershipafricacanada.org

www.partenariatafriquecanada.org

ISSN : 1496-7502

SURVEILLANCE INDÉPENDANTE PÉRIODIQUE : LE PROCESSUS DE KIMBERLEY ÉCHOUE ENCORE UNE FOIS

Les ONG qui participaient à la réunion du PK à Johannesburg, en avril, ont été choquées et désappointées que leur proposition sur la surveillance indépendante périodique des mécanismes de contrôle nationaux de tous les pays participants n'ait pas été prise en considération. On avait créé un groupe de travail sur la surveillance avant la rencontre et on avait sollicité des commentaires. Une proposition déposée conjointement par plusieurs ONG a réitéré la nécessité d'une surveillance indépendante périodique et a proposé des façons de procéder. « À l'échelle internationale, on reconnaît dorénavant, disait la proposition, que les accords internationaux sur le commerce et sur l'environnement risquent de ne pas fonctionner efficacement et de ne pas avoir de crédibilité auprès du public s'ils ne sont pas assortis de mécanismes de surveillance indépendants efficaces. » Le SCPK n'est pas une exception, ont affirmé les ONG. (suite à la page 3)

LIVRES

Colette Braeckman, *Les nouveaux prédateurs : Politique des puissances en Afrique centrale*, Fayard, 2003, 309 pages, €19.

« Des pouvoirs étrangers, avec la collaboration de certains de nos frères congolais, organisent des guerres avec les ressources de notre pays. Ces ressources, qui devraient être utilisées pour notre développement, pour l'éducation de nos enfants, pour guérir nos malades, bref, pour que nous puissions vivre d'une façon plus humaine, servent à nous tuer. » Ce sont là les paroles prononcées par l'évêque de Bukavu, le jour de Noël 1999. L'importance de l'exploitation des ressources naturelles pour le développement de l'Afrique centrale est une menace qu'on sent peser tout au long du plus récent livre de Braeckman sur la région. Qu'il s'agisse du caoutchouc utilisé pour les pneus pendant la Première Guerre mondiale, de l'uranium de Katanga qui a servi à confectionner la première bombe atomique, du coltan et du niobium qui sont essentiels à l'industrie de l'électronique ou des diamants qui circulent facilement vers les capitales voisines, les ressources de l'Afrique centrale, et plus particulièrement du Congo, ont toujours été une source de rivalité entre les puissances mondiales et, plus récemment, les puissances régionales. Braeckman analyse les ambitions des pays voisins, y compris l'Afrique du Sud, qui cherchent à contrôler les ressources dans les derniers recoins de ce « Far West », qui ont été déchirés par une décennie de guerre.

La colère et l'incrédulité de Braeckman transpirent de son écriture – sa colère contre la complicité et l'ingérence internationales face aux changements successifs de régimes au Congo; son indignation contre les institutions financières internationales (IFI), qui ont utilisé le Congo/Zaïre comme « laboratoire » pour les premiers programmes d'ajustement structurel; sa révolte contre l'expérimentation par les IFI et les États-Unis dans les pays africains exigeant la privatisation, la libéralisation et le retrait de l'État – créant ainsi les conditions favorables à l'émergence d'« États en faillite »; son incrédulité quant au fait qu'on puisse considérer trois millions de morts comme une crise de « faible intensité », ce qui, en Afrique centrale, se solde par une publicité réduite – pas d'images, pas d'histoires.

C'est un livre qui se lit très bien et qui explique bien la continuelle guerre par procuration au Congo. Comme le faisait remarquer un autre lecteur, le livre présente les bases d'une opération de la vérité et de la réconciliation. S.I.

RENOUVELLEMENT DES SANCTIONS DES NATIONS UNIES CONTRE LE LIBÉRIA

« Aucun diamant libérien n'est libre de conflits »

Le Groupe d'experts des Nations Unies sur le Libéria a présenté en avril son quatrième rapport au Conseil de sécurité des Nations Unies, documentant le non-respect généralisé des sanctions contre les armes, et décrivant un pays aux prises avec l'anarchie et des combats généralisés, qui débordent régulièrement au-delà des frontières avec la Guinée et la Côte d'Ivoire. Le Groupe a découvert que des combattants libériens et d'anciens rebelles du FRU de la Sierra Leone sont impliqués dans le conflit qui fait rage en Côte d'Ivoire depuis septembre 2002. Selon le rapport, en Libéria, « En raison de la mauvaise gouvernance, de la corruption et de l'insécurité, aucun investissement important n'a été réalisé ces dernières années; en conséquence, 85 % de la population est au chômage. Ces derniers mois, de nombreuses organisations humanitaires ont retiré une grande partie de leur personnel à cause de l'extension du conflit, et le Gouvernement n'a ni les moyens ni la volonté de pourvoir aux besoins essentiels des Libériens. » Le rapport signale qu'à la fois le gouvernement et les forces rebelles des LURD ont fait du contrôle des régions productrices de diamants au Libéria un objectif militaire clé. « Dans le contexte actuel, il serait difficile de trouver une région au Libéria où l'on pourrait déclarer que les diamants bruts qui y sont extraits ne sont pas liés au conflit », affirme le rapport.

Le rapport n'a pas examiné le financement par le gouvernement libérien d'importations d'armes grâce à la vente « hors budget » de bois franc tropical et n'a pas fait de recommandations à ce sujet, bien que la question soit litigieuse depuis près de trois ans. Le rapport de décembre 2000 du Groupe d'experts des Nations Unies sur la Sierra Leone recommandait d'interdire les exportations de bois d'œuvre du Libéria. Des recommandations semblables ont été faites à plusieurs reprises depuis lors, les plus récentes étant celles de l'ONG britannique Global Witness qui, en mars 2003, publiait un rapport détaillé sur les exportations de bois d'œuvre du Libéria, intitulé *Les suspects habituels : les armes et les mercenaires du Libéria en Côte d'Ivoire et au Sierra Leone*. Le rapport fournit des preuves détaillées de l'utilisation, pour l'achat d'armes, de revenus cachés obtenus grâce aux exportations de bois d'œuvre du Libéria, et il fait appel au Conseil de sécurité pour qu'il « impose immédiatement un embargo complet sur les exportations et le transport de bois d'œuvre libérien, et sur leur importation dans d'autres pays ».

Le 6 mai, le Conseil de sécurité a renouvelé pour une autre année les sanctions qu'il avait imposées contre le Libéria il y a deux ans dans le but de mettre fin au conflit. Ces sanctions comportent un embargo sur les armes, une interdiction de voyager pour les hauts fonctionnaires du Libéria, et une interdiction de faire le commerce de tout diamant libérien. Le Conseil de sécurité a aussi imposé une interdiction de 10 mois sur les exportations de bois d'œuvre du Libéria, qui entrera en vigueur le 7 juillet.

ANGLO AMERICAN ET DE BEERS : UNE POURSUITE DE SIX MILLIARDS DE DOLLARS DANS LE CONTEXTE DE L'APARTHEID

En avril, la géante minière Anglo American et le leader de l'industrie du diamant De Beers ont été touchés par une gigantesque poursuite de 6,1 milliards de dollars US pour de présumées violations des droits de la personne survenues au cours de la période de l'apartheid en Afrique du Sud. Fluor, l'une des plus grandes sociétés d'ingénierie et de construction, ainsi que le groupe des combustibles synthétiques Sasol ont aussi été touchés. Un cabinet d'avocats de l'Afrique du Sud, Ngcebetsha Madlanga Attorneys, cherche à obtenir compensation pour environ 100 000 travailleurs grâce à un recours collectif, bien que toute compensation sera distribuée à des collectivités noires plutôt qu'à des individus. La cause sera instruite aux États-Unis, et la poursuite sera représentée par Ed Fagan, un avocat qui a participé à une poursuite fructueuse contre les banques suisses ayant conservé les dépôts de Juifs tués par les Nazis dans les années 1930 et 1940.

L'avocat sud-africain John Ngcebetsha a affirmé que l'apartheid avait engendré une main-d'œuvre bon marché dont les conditions « équivalaient à l'esclavage ». La Commission vérité et réconciliation en Afrique du Sud a déclaré en mars, dans son rapport final, qu'on pourrait justifier des poursuites contre les sociétés minières de l'Afrique du Sud, y compris Anglo American, afin d'obtenir compensation. Le rapport disait que les sociétés minières avaient profité de la main-d'œuvre noire bon marché que garantissait le système de l'apartheid. Anglo American a répondu à l'accusation en affirmant qu'au cours de la période de l'apartheid, elle avait pris « de nombreuses mesures pour s'opposer aux politiques de l'apartheid et soutenir les militants anti-apartheid. Nous croyons fermement que notre opposition a aidé à mettre un terme au système de l'apartheid », ajoutait la société. Le ministre de la Justice de l'Afrique du Sud, Penuell Meduna, a dit que le gouvernement de son pays restait à l'écart de la poursuite. « Nous ne nous associons pas à cette procédure, mais nous ne nous y opposons pas, a-t-il dit. Toutefois, le pouvoir des tribunaux des États-Unis est limité en la matière, et nous nous serions attendus à trouver des solutions sud-africaines, en Afrique du Sud. Nous préférierions persuader tout le monde de travailler avec nous. »

Réunions

DES ONG CONGOLAISES CRITIQUENT SÉVÈREMENT LE CONSEIL DE SÉCURITÉ ET LA BELGIQUE

Le **Conseil de sécurité des Nations Unies** et le **Sénat belge** ont essuyé en mars une critique sévère de la part d'un atelier d'ONG de partout en République démocratique du Congo (RDC). L'atelier, organisé à Kinshasa par l'ONG congolaise **CENADEP**, étudiait les trois rapports du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC. Il étudiait aussi une récente enquête effectuée par le Sénat belge concernant le rôle des sociétés belges en RDC. Pour ce qui est du Sénat belge, l'atelier a trouvé que les définitions de l'« illégalité », de la « légalité » et du « pillage » étaient tellement étroites qu'elles avaient permis aux sociétés coupables se tirer d'affaire. Les ONG ont souligné que les trois rapports du Groupe d'experts des Nations Unies « reconnaissaient que le mobile principal de la guerre est le contrôle et l'exploitation des richesses » de la région. « Tous ces rapports déplorent 500 000 réfugiés dans les pays limitrophes, plus de deux millions de déplacés et plus de trois millions de morts. » Cela marquait la fin de trois années d'enquête, ont dit les ONG, « sans qu'aucune sanction précise ne soit même envisagée. Combien de temps notre peuple souffrira-t-il encore impunément? »

La conférence a réclamé des actions plus musclées de la part du Conseil de sécurité, les Nations Unies ayant laissé « pendant plus de trois ans le champ libre aux auteurs, aux coauteurs et aux complices des actes de pillage et d'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC à opérer sans être inquiétés ». Elle a prié le gouvernement et le Sénat de la Belgique de revoir leurs conclusions sur les sociétés belges qui interviennent en RDC et de renforcer les mesures punitives contre celles qui sont impliquées dans la fraude et le pillage.

LE CSIS ÉTUDIE LE PROCESSUS DE KIMBERLEY

En avril, le **Center for Strategic and International Studies** de Washington DC, l'un des plus importants laboratoires de pensée des États-Unis en matière de politiques, a réuni certains des participants clés du Processus de Kimberley (PK), lors d'une conférence à Washington, afin de discuter des réalisations et des questions demeurées en suspens dans la mise en œuvre d'un système mondial de certification des diamants bruts.

Des décideurs des États-Unis, le président sud-africain du PK, **Abbey Chikane**, ainsi que les chefs des délégations au PK de la Namibie, du Canada, des États-Unis, de la Grande-Bretagne et du Botswana ont assisté à la rencontre. L'industrie était représentée par le **World Diamond Council**, et les ONG, par **Partenariat Afrique Canada**, **Global Witness**, **Oxfam America**, **World Vision US** et les **Catholic Relief Services**. L'actuel adjoint au secrétaire d'État aux affaires africaines des États-Unis, **Walter Kansteiner**, et son prédécesseur, **Chester Crocker**, ont aussi participé. La rencontre précédait la réunion du PK de Johannesburg, à la fin d'avril, et elle offrait aux participants la possibilité de discuter des problèmes surgis depuis le lancement officiel du système du PK, en janvier.

LES LIBANAIS S'EN PRENNENT AU RAPPORT DE PAC

En mars, une réunion tenue à Freetown, organisée par **USAID** et **DFID** pour discuter des diamants, a servi de tribune au président de la communauté libanaise en Sierra Leone, qui s'en est pris au rapport publié en novembre 2002 par **Partenariat Afrique Canada**. Le rapport, rédigé par Lansana Gberie et intitulé *Guerre et paix en Sierra Leone : Les diamants, la corruption et la filière libanaise*, traitait du quasi-monopole des Libanais sur le commerce des diamants en Sierra Leone et étudiait les liens bien documentés entre les Libanais en Sierra Leone et la guerre civile au Liban et, plus récemment, avec Al-Qaïda. Lors des réunions de Freetown, S. Hassanyeh a dit que « la plupart de ces allégations contre ma communauté... sont fausses et ne sont fondées sur aucune preuve de quelque nature que ce soit. » Il a aussi nié toute relation entre la communauté libanaise en Sierra Leone et les diamants de guerre, le terrorisme ou les criminels, dont il était question dans le rapport de PAC. Il a dit que la communauté libanaise avait « immensément contribué à l'économie » et « gardé des marchandises sur les tablettes durant les périodes difficiles ».

Les influents **Diamond Intelligence Briefs** ont rapporté ces commentaires en mars. « Puisque la petite communauté libanaise de la Sierra Leone contrôle la plupart (probablement près de 90 %) du commerce des diamants, y écrivait-on, et qu'elle exerce pratiquement un monopole sur les importations de riz, de ciment, de matériaux de construction, etc., il est sans doute exact de dire que les Libanais contrôlent le taux de change, puisque l'économie monétaire en dollars dépend en grande partie d'eux. Au cours de la récente guerre civile, les rebelles ont permis à un bon nombre des bureaux du diamant appartenant aux Libanais de poursuivre leurs activités à Kenema et à Bo, de sorte que pendant les périodes difficiles, la communauté a été capable de " garder des marchandises sur les tablettes ". »

SURVEILLANCE INDÉPENDANTE PÉRIODIQUE :

(suite de la page 1)

« La nature non réglementée du commerce d'hier, jumelée à un produit de consommation de grande valeur, nécessite la création d'un système indépendant de surveillance périodique de tous les mécanismes de contrôle nationaux. »

Une autre proposition présentée par des ONG signalait l'acceptation de la République du Congo (Brazzaville) à titre de membre du SCPK, un pays qui ne produit lui-même pratiquement aucun diamant mais qui a exporté pour des centaines de millions de dollars de diamants vers l'Europe au cours de la dernière décennie.

Le groupe de travail sur la surveillance est parvenu à un accord concernant un processus de vérification des titres pour tous les participants du SCPK, et il a élaboré le mandat d'une première mission de surveillance en République centrafricaine, devant avoir lieu avant le

16 juin 2003. Mais il n'est pas parvenu à régler la question plus générale de la surveillance périodique. Une proposition semblable, présentée par la Commission européenne, elle aussi suggérant un mécanisme de révision par les pairs, est également demeurée lettre morte.

Les représentants du World Diamond Council se sont exprimés en faveur d'une « surveillance efficace », mais sans adhérer à la demande des ONG d'instaurer une surveillance indépendante périodique de tous les mécanismes de contrôle nationaux. Cela semble aller à l'encontre de ce qu'avait dit le président de De Beers, Nicky Oppenheimer, prenant la parole lors d'un dîner offert par De Beers, le 29 avril. « Je crois qu'une vérification transparente des procédures tant des gouvernements que de l'industrie est essentielle pour assurer la crédibilité du système de certification à l'échelle mondiale, a-t-il dit. C'est pour cette raison que l'industrie appuie à fond les objectifs des ONG pour mettre en place un système de surveillance crédible. »

COUR SPÉCIALE POUR LA SIERRA LEONE

Premières mises en accusation

En mars, la Cour spéciale pour la Sierra Leone a déposé ses sept premiers actes d'accusation pour crimes de guerre. Étaient mis en accusation les anciens chefs du FRU Foday Sankoh et Issa Sesay, ainsi que Sam Hinga Norman, le ministre de la Défense qui a mené la plupart des combats contre le FRU au cours des années 1990. Les accusations pesant contre eux comprenaient le terrorisme, le meurtre, le viol, l'esclavage sexuel, l'enrôlement d'enfants soldats, le pillage et la prise d'otages. La Cour spéciale a été créée par les Nations Unies et le gouvernement de la Sierra Leone en 2002, trois juges étant nommés pour siéger en salle d'audience, l'un nommé par le gouvernement de la Sierra Leone et deux par le Secrétaire général des Nations Unies.

Parmi les sept accusés se trouvait Johnny Paul Koroma, l'auteur d'un coup d'État, et Sam «Maskita» Bockarie, un commandant en chef du FRU. La Cour prétendait que les deux bénéficiaient de la protection de Charles Taylor au Libéria, et la rumeur disait que Bockarie avait dirigé les forces libériennes et les anciennes forces du FRU dans le conflit en Côte d'Ivoire. Après que la Cour eut demandé que le président libérien Charles Taylor lui livre Koroma et Bockarie, ce dernier a été tué dans des circonstances nébuleuses par les forces libériennes, en mai, prétendument lors d'une fusillade à la frontière ivoirienne.

No Peace Without Justice (NPWJ), une organisation internationale sans but lucratif, a pressé le procureur de la Cour spéciale « d'enquêter sur Taylor et de porter des accusations contre lui relativement à ses interventions liées au conflit en Sierra Leone, de façon que ce pays et le reste du monde puissent connaître la vérité sur l'ampleur de son implication dans le conflit, et pour l'empêcher de répéter de tels actes en Sierra Leone ou dans d'autres pays de la sous-région ».

En mars, le procureur en chef de la Cour spéciale, David Crane, a affirmé à la revue *Newsweek* que la corruption était endémique en Sierra Leone. « Il s'agit assurément d'un terreau fertile pour le malaise social, a-t-il dit, mais il faut comprendre qu'il s'agit de la situation la plus contrastée, entre le bien et le mal, que j'aie jamais vue en 30 années de service public. Ils n'ont pas commencé ce conflit pour des raisons ethniques, politiques, culturelles ou religieuses – non pas que cela soit plus pardonnable. C'était une cynique tentative de prise de contrôle d'un pays dans le but de contrôler ses diamants afin de gagner de

l'argent pour acheter des armes pour conserver le pouvoir et être en mesure d'exercer de l'influence dans la région. En bout de ligne, tout se résume aux diamants de l'est de la Sierra Leone... »

NOUVELLES PUBLICATIONS

LES DIAMANTS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Une nouvelle étude enquête sur la violence régionale

Pourquoi les diamants de l'Afrique de l'Ouest ont-ils été si sensibles à la prédation criminelle et à la violence? Cette question est le thème central d'un nouveau document de Lansana Gberie, intitulé *Afrique de l'Ouest : Entre pierres et étincelles – L'économie politique des diamants et la déstabilisation régionale*. Publié en mai par le Projet sur les diamants et la sécurité humaine, le document dénonce les continuelles crises de violence armée dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest en soulignant le rôle et l'influence des diamants. La recherche pour la rédaction du document a été effectuée dans six pays de l'Afrique de l'Ouest : la Sierra Leone, le Libéria, la Guinée, la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Ghana.

Le document décrit l'industrie du diamant dans chacun des pays, signalant que dans plusieurs de ces pays, on exporte davantage de diamants qu'on en produit. Il constate que pendant de nombreuses années, les diamants ont conjugué corruption politique et mauvaise administration. « La réforme du secteur des diamants, conclut le document, n'est donc pas une simple question de complaisance afin de se conformer aux accords internationaux. Il s'agit d'une importante question de sécurité, de développement et de constitution de pays. »

Le rapport fait plusieurs recommandations. Il affirme que l'interdiction du Conseil de sécurité des Nations Unies d'importer des armes en provenance du Libéria et d'exporter des diamants vers ce pays doit être maintenue jusqu'à ce qu'il y ait des preuves crédibles que le Libéria a cessé d'abriter et d'armer des dissidents de pays voisins. Il recommande aussi que le Conseil de sécurité des Nations Unies considère plus globalement le rôle du Libéria dans la déstabilisation régionale, se concentrant sur l'utilisation par le gouvernement des bénéfices du bois d'œuvre pour financer ses activités militaires et sur le blanchiment d'argent, de même que sur les importations continues d'armes et sur le rôle

qu'ont joué les diamants. Le document fait aussi état des faiblesses du système international de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2003 : « Compte tenu des énormes différences entre les capacités de production connues du Ghana, de la Guinée et de la Côte d'Ivoire et ce qu'on affirme importer de ces pays en Belgique et dans d'autres pays, il est impératif d'entreprendre des examens crédibles et indépendants de l'aptitude de ces pays à se conformer aux normes minimales du Processus de Kimberley, et ce dans les plus brefs délais. » Le document poursuit en affirmant que le Processus de Kimberley « doit instituer un système périodique de surveillance indépendante de tous les mécanismes de contrôle nationaux. Sinon, le processus aura peu de sens dans les pays où un commerce de diamants corrompu depuis longtemps fait tout simplement fi des frontières et des lois. » On trouvera le rapport à www.partenariatafriquecanada.org.

LA FILIÈRE AL-QAÏDA

Les diamants du terrorisme

Un nouveau rapport marquant de Global Witness trace un lien direct entre les diamants et l'organisation terroriste internationale Al-Qaïda. *For a Few Dollars More: How al Qaeda moved into the Diamond Trade*, publié en avril, offre une description détaillée de l'un des principaux systèmes terroristes de blanchiment de diamants et d'argent, qui a débuté en Tanzanie au milieu des années 1990 et s'est répandu partout en Afrique de l'Ouest au moins jusqu'en 2001. Le rapport de 97 pages montre comment les membres d'Al-Qaïda se sont liés avec les rebelles du FRU en Sierra Leone par l'entremise de relations au Libéria et au Burkina Faso, achetant des diamants et les exportant à l'aide d'un réseau d'intermédiaires libanais et de sociétés européennes de diamants. Le rapport s'appuie sur des articles originaux portant sur une filière d'Al-Qaïda, publiés par le *Washington Post* en 2001 et 2002. Il prie le Conseil de sécurité des Nations Unies de faire du Système de certification du Processus de Kimberley un accord international ayant force obligatoire en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, mais il en souligne un certain nombre de faiblesses. Il fait appel aux organismes d'application de la loi pour coordonner l'information sur le trafic illicite des diamants, et soutient que le Processus de Kimberley doit « immédiatement mettre en place un mécanisme de surveillance efficace et crédible ». www.globalwitness.org.